



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20184218-2018\_154-DE

**N°2018/154**

**OBJET : MOTION POUR LA DÉFINITION DE LA POLITIQUE  
LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS  
COMMERCIALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 38**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 10 décembre 2018**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 10 décembre 2018**

**Le 18 décembre de l'année deux mille  
dix-huit à 18h30**

à St Médard d'Eyrans – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Christian  
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme OHRENSSTEIN- DUFRANC
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	E	M. MAYEUX	EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	M. DARBO	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CANADA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

\* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/154

## OBJET : MOTION POUR LA DÉFINITION DE LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20181218-2018\_154-DE

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) attribuant aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération une nouvelle compétence en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;

Vu l'article L 5214-16 du CGCT précisant les compétences exercées par les communautés de communes et notamment à l'article L. 4251-17 relatif aux actions de développement économiques ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-75 du 20 juin 2017 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment de son article 3- L. 4251-17 ;

Vu la délibération n°2018/29 en date du 20 mars 2018 pour définissant l'intérêt communautaire des Zones d'Activités ;

Vu l'avis de la commission développement économique du 9 octobre 2018, et de la commission aménagement du territoire du 15 novembre 2018 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

La loi NOTRe a instauré une nouvelle compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » aux communautés de communes.

Le législateur n'ayant pas précisé le champ couvert par cette nouvelle compétence, il laisse le soin à chaque communauté de communes de définir l'intérêt communautaire associé.

Les communautés de communes ont jusqu'au 31 décembre 2018 pour circonscrire la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». A défaut, la prise de compétence s'effectuera dans son acception la plus large.

Un état des lieux des actions menées en faveur des commerces a été effectué auprès des 13 communes du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Plusieurs communes interviennent en direction des commerces de centre-ville ou centre-bourg et entendent poursuivre leur implication directement, ce qui souligne la dimension stratégique et déterminante de la présence d'activités commerciales dans nos villages.

Il a donc été recherché une définition de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » conciliant efficacité économique et maintien des dynamiques actuelles d'intervention.

Il est proposé que l'intérêt communautaire attaché à la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » se décline en trois actions :

- L'observation des dynamiques et équilibres commerciaux,
- La tenue d'un débat communautaire avant toute décision d'implantation d'un nouveau centre commercial à présenter en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC),
- L'accompagnement des porteurs de projet en création et reprise d'entreprises,

La mise en place d'un observatoire du commerce pourrait permettre l'élaboration d'une stratégie d'intervention commerciale.

Concernant l'expression d'avis communautaires avant la tenue d'une Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), le Président de la Communauté de Communes participe aux Commissions Départementales d'Aménagement Commercial.

Enfin s'agissant de la proposition relative à l'accompagnement des porteurs de projet en création et reprise d'entreprises, cet axe est déjà mis en œuvre par la Communauté de Communes de Montesquieu dans le cadre du dispositif d'accompagnement aux entreprises coordonné par le service développement économique.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/154

**OBJET : MOTION POUR LA DÉFINITION DE LA POLITIQUE  
LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS  
COMMERCIALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20181218-2018\_154-DE

**SLOW**

## ***Le Conseil Communautaire :***

- Prend acte de cette motion définissant l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Fait à Martillac, le 18 décembre 2018

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*